

ACCEPTATION DU TRAVAIL DIRIGÉ I DOCTORAT EN SCIENCES DE L'EAU

Le temps alloué pour ce travail de 4 crédits doit se situer entre 180 heures et 240 heures.

Rappel de la notion du travail dirigé I

L'étudiant au doctorat doit réaliser une activité de recherche dirigée par un professeur du Centre autre que son directeur ou codirecteur de recherche doctorale. Cette activité doit être totalement distincte de son sujet de recherche principal et son domaine doit être en dehors du domaine de celui-ci. Cette activité a pour objectif principal de permettre à l'étudiant une ouverture sur un sujet de recherche différent de celui abordé dans le cadre de sa thèse et de travailler au sein d'une autre équipe de recherche.

TRAVAIL DIRIGÉ N^o : Eau-801 (Distinct et hors du sujet de recherche)

NOM DE L'ÉTUDIANT(E) : _____

SESSION : _____

Préciser dans un document à joindre au présent formulaire les points suivants :

- Titre du travail
- Rappel du titre de la thèse
- Résumé du travail dirigé (entre 200 et 300 mots)
- En quoi ce sujet est-il différent de la thèse
- Plan détaillé du travail dirigé avec le nombre d'heures consacrées à chaque partie
- Échéancier
- Critères d'évaluation
- Fréquence des rencontres
- C. V. du responsable du travail dirigé (si externe à l'INRS)

Nom du responsable du travail dirigé : _____

Signature du responsable du travail dirigé : _____ **Date :** _____

Signature de l'étudiant : _____ **Date :** _____

Signature du directeur de recherche : _____ **Date :** _____

Signature du responsable de programme : _____ **Date :** _____